

## Un.e Responsable du recouvrement des subventions

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, constitué de l'Etat (Ministère des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

Composée de soixante et onze salariés, l'Agence repose sur trois directions/pôles et d'un service financier et comptable :

- la direction des Ressources pilotée par la Directrice générale adjointe ;
- la direction du Développement des pratiques pilotée par la Directrice du développement des pratiques ;
- le pôle Haute performance piloté par le Manager Général à la Haute Performance ;

Le service financier et Agence comptable est placé sous l'autorité de l'Agent comptable et comprend 10 collaborateurs (2 alternants, 1 salarié de catégorie C, 4 de catégorie B, et 3 de catégorie A) dont l'Agent comptable et son adjoint. Il est organisé en deux sections :

- La section ordonnateur, regroupant les secteurs « subventions d'équipement », « subventions de fonctionnement » et « frais de structure », qui prépare les actes de gestion pour le compte de l'ordonnateur ;
- La section comptable qui établit les actes pour le compte de l'Agent comptable.

**Localisation du poste**  
4 – 6, rue Truillot  
94 200 Ivry-sur-Seine



**La mission principale consiste à piloter le secteur du recouvrement des subventions de fonctionnement et d'équipements sportifs (1 responsable B. 1 agent C).**

Dans le cadre du développement de la pratique sportive, l'Agence subventionne au titre de différents dispositifs, des personnes morales (Associations, fédérations, collectivités locales, etc.), lesquelles doivent justifier de l'utilisation des fonds attribués au 30/06/N+1 pour les subventions de la part territoriale, ou se conformer au règlement des équipements sportifs pour les subventions d'équipement. Ainsi, toute subvention perçue non justifiée ou non conforme au règlement des équipements sportifs doit être reversée.

A défaut de reversement spontané, l'Agent comptable émet un titre de reversement pour le compte de l'ordonnateur (dualité de fonction), et procède à sa prise en charge comptable.

Le responsable du secteur du recouvrement aura en charge d'organiser la chaîne du recouvrement sous l'impulsion de l'Agent comptable ou son adjoint défini comme suit :

- Emission des titres de recettes;
- Envoi des lettres de rappel et mises en demeure ;
- Gestion et suivis des délais de paiements ;
- Gestion et suivi des retours d'avis non distribués ;
- Gestion de la boîte mail dédiée ANS-RECOUVREMENT ;
- Saisie administratives à tiers détenteurs ;
- Admissions en non-valeurs ;
- Tableaux de suivis
- Reportings réguliers
- Inscription en mandatement d'office pour les créances non recouvrées en matière de subventions d'équipements sportifs à l'encontre de collectivités locales.

**La mission secondaire consiste en une assistance au sein du Secteur Financier des Equipements sportifs sous l'impulsion de l'Agent comptable et son adjoint, ainsi que du Responsable du secteur des Equipements sportifs et se définit par :**

- l'instruction des demandes de paiement des subventions d'équipement instruites par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport via le logiciel InfraSport (complétude des PJ, cohérence des documents entre eux, etc.) ;
- l'assistance envers les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport chargés de l'instruction des dossiers de demande de subvention ;
- l'instruction et le traitement des demandes d'annulations de subventions : préparation de notes et courriers aux porteurs de projets en cas de contestation ;
- la préparation des dossiers à porter en commission de contestation ;
- la liaison, dans le cadre du travail en réseau, avec les parties prenantes au processus d'instruction des dossiers (Services déconcentrés et les autres services de l'Agence, notamment avec le secteur Equipement Sportif – Développement des Pratiques) pour le suivi des subventions accordées ;
- le contrôle des dossiers de demande de subvention à engager et leur ajustement en cohérence avec les délibérations soumises au vote du CA ;
- la réalisation de toute mission spécifique dévolue aux services financiers des équipements sportifs (demandes de suivis statistiques, compilations de données etc.);
- la représentation à des réunions en visio-conférences, colloques, webinaires, etc. sur les sujets se rapportant aux équipements sportifs.

**Connaissances :**

- Chaîne et contentieux du recouvrement de créances publiques ;
- Cadre budgétaire et comptable de l'exécution de la dépense publique
- Des logiciels bureautiques (notamment Excel) ;

**Savoir-faire :**

- Faire preuve de méthode et de rigueur ;
- Savoir rendre compte ;
- Très bonne aisance de la rédaction administrative ;

**Savoir-être :**

- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau.

Type de contrat : CDD de droit public – 3 ans (catégorie B).

Temps de travail : 38 heures par semaine.

Télétravail possible.

Restaurant inter-entreprises, prise en charge des frais de transport, protection sociale complémentaire de groupement, accès parking.

Contact :

[recrutement@agencedusport.fr](mailto:recrutement@agencedusport.fr)

[nathalie.depuissegur@agencedusport.fr](mailto:nathalie.depuissegur@agencedusport.fr)